

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version:	<b>3.0 / FR</b>	N° du matériau	
Date de révision:	<b>03.12.2021</b>	spécification	<b>156458</b>
Date de création:	18.04.2006	VA-Nr	<b>01963499</b>
remplace la version:	2.3		
Page:	<b>1 / 10</b>		

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial StarLoy soft  
N° d'enregistrement REACH: si disponible, indiqué au chap. 3

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes Uniquement pour une utilisation dentaire.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société DeguDent GmbH  
Postfach 1364  
D-63403 Hanau  
Téléphone +49 (0)6181/59-5576  
Téléfax +49 (0)6181/59-5751  
Adresse e-mail SDB.Degudent-DE@dentsplysirona.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Renseignements en cas d'urgence +49 (0)6181/59-50 (Ce numéro de téléphone n'est valable que pendant les heures de bureau.)

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Sensibilisation respiratoire	Catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique	Catégorie 4	H413
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1	H360F
Cancérogénicité	Catégorie 1	H350
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 2	H341

**2.2. Éléments d'étiquetage****Marquage selon (CE) 1272/2008**

Base légale EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008, Annexe VI

**élément(s) déterminant les dangers (GHS)**

- cobalt

Pictogrammes de danger



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version: **3.0 / FR**  
 Date de révision: **03.12.2021**  
 Date de création: **18.04.2006**  
 remplace la version: **2.3**  
 Page: **2 / 10**

N° du matériau  
 spécification **156458**  
 VA-Nr **01963499**



Mot signal	Danger
Remarque sur les dangers	H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques. H350 - Peut provoquer le cancer. H360F - Peut nuire à la fertilité.
Consigne de sécurité	P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
Consigne de sécurité: Prévention	P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P285 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Consigne de sécurité: Réaction	P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon. P304 + P341 - EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P342 + P311 - En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Consigne de sécurité: Stockage	P405 - Garder sous clef.
Consigne de sécurité: Évacuation	P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

**2.3. Autres dangers**

En cas de mise en oeuvre thermique, une réaction avec des composés Cr(VI) peut avoir lieu., Peut dégager des vapeurs métalliques lors de la fusion.  
 De la vapeur de cobalt est dégagée lors de la mise en oeuvre., Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
 Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substances**

-

**3.2. Mélanges**

**Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008**

<b>• cobalt</b>	54,1%				
No.-CAS	7440-48-4	No.-CE	231-158-0		
Sensibilisation respiratoire				Catégorie 1	H334
Sensibilisation cutanée				Catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique				Catégorie 4	H413
Mutagénicité sur les cellules germinales				Catégorie 2	H341
Toxicité pour la reproduction				Catégorie 1B	H360F

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version: **3.0 / FR**  
 Date de révision: **03.12.2021**  
 Date de création: **18.04.2006**  
 remplace la version: **2.3**  
 Page: **3 / 10**

N° du matériau  
 spécification **156458**  
 VA-Nr **01963499**



Cancérogénicité		Catégorie 1B		H350
• <b>chrome</b>	20,0%			
No.-CAS	7440-47-3	No.-CE	231-157-5	
• <b>tungstene</b>	16,4%			
No.-CAS	7440-33-7	No.-CE	231-143-9	
• <b>Niobium</b>	0,2%			
No.-CAS	7440-03-1	No.-CE	231-113-5	
• <b>fer</b>	7,5%			
No.-CAS	7439-89-6	No.-CE	231-096-4	
• <b>Silicium</b>	1,5%			
No.-CAS	7440-21-3	No.-CE	215-609-9	
• <b>manganèse</b>	0,3%			
No.-CAS	7439-96-5	No.-CE	231-105-1	

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

Transférer la personne à l'air frais.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver avec de l'eau et du savon.  
 En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer abondamment à l'eau.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
 Appeler un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Symptômes**

aucun(e) connu(e)

**Dangers**

aucun(e) connu(e)

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucun(e) connu(e)

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyen d'extinction approprié: Poudre spéciale contre les feux métalliques  
 poudre extinctrice  
 sable sec  
 Sel de cuisine

Moyens d'extinction inappropriés: eau  
 Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie : oxyde de cobalt.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

## StarLoy soft

Version: 3.0 / FR  
Date de révision: 03.12.2021  
Date de création: 18.04.2006  
remplace la version: 2.3  
Page: 4 / 10

N° du matériau  
spécification 156458  
VA-Nr 01963499



### 5.3. Conseils aux pompiers

Le produit lui-même ne brûle pas.

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter toute formation de poussière.

Éviter l'inhalation de la poussière.

Veiller à une bonne aspiration en cas de formation de poussières.

Prévoir un système d'aspiration/ventilation correct au poste de travail ou sur les machines.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Eviter toute formation de poussière.

Recueillir dans des récipients hermétiquement fermés et étiquetés.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas de fonte, de brasage et de rectification:

Système d'aspiration.

Éviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière / vapeur : Porter un équipement de protection personnel

Poussières et vapeurs : ne pas inhaler.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage

Pas de conditions spéciales de stockage requises.

#### Classe de stockage (Allemagne)

13 - Substances solides non combustibles

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Nous n'avons actuellement pas connaissance d'applications finales spécifiques qui dépassent le cadre des indications fournies au point 1.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

• cobalt			
No.-CAS	7440-48-4	No.-CE	231-158-0
Paramètres de contrôle	0,02 mg/m <sup>3</sup>		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(NZ OEL)
Paramètres de contrôle	0,02 mg/m <sup>3</sup>		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):
Paramètres de contrôle	0,02 mg/m <sup>3</sup>		Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(KOR OEL)
• chrome			
No.-CAS	7440-47-3	No.-CE	231-157-5

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version: **3.0 / FR**  
 Date de révision: **03.12.2021**  
 Date de création: **18.04.2006**  
 remplace la version: **2.3**  
 Page: **5 / 10**

N° du matériau  
 spécification **156458**  
 VA-Nr **01963499**



Paramètres de contrôle	2 mg/m3	Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(EU ELV)	
	Indicatives		
Paramètres de contrôle	2 mg/m3	Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))	
	réglementaires indicative (VRI)		
Paramètres de contrôle	0,5 mg/m3	Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(NZ OEL)	
Paramètres de contrôle	0,5 mg/m3	Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):	
Paramètres de contrôle	0,5 mg/m3	Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):(KOR OEL)	
<b>• Silicium</b>			
No.-CAS	7440-21-3	No.-CE	215-609-9
Paramètres de contrôle	10 mg/m3	Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))	
	limite indicative (VL)		
<b>• manganèse</b>			
No.-CAS	7439-96-5	No.-CE	231-105-1
Paramètres de contrôle	1 mg/m3	Valeur Moyenne d'Exposition à court terme (VME):(INRS (FR))	
Type d'exposition	Fumée		
	limite indicative (VL)		

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'ordre technique**

De la vapeur de cobalt est dégagée lors de la mise en oeuvre., Veiller à une aspiration / purge appropriée au poste de travail ou sur les machines de travail. Aspiration de l'objet.

**Équipement de protection individuelle****Protection respiratoire**

Lors de travaux sans / aspiration de l'objet non suffisante :, Appareil de protection respiratoire disposant d'un filtre à particules P3

**Protection des mains**

Gants de protection

Matériau de gants caoutchouc butyle, Caoutchouc nitrile, Caoutchouc Naturel/Latex nature (NR)

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité avec protections latérales, Lors de la formation de fumée, de poussière : lunettes en liège

**Protection de la peau et du corps**

En cas d'apparition de cobalt - vapeur: Changer les vêtements salis., Utiliser un produit de protection de la peau avant de manipuler le produit. Après les travaux, veiller au nettoyage et à l'entretien de la peau.

Protection préventive de la peau conseillée.

**Mesures d'hygiène**

Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps., Pendant le travail, ne pas manger, boire, fumer, priser. Avant les pauses et à la fin des travaux, se laver les mains et/ou le visage., Ne pas inhaler la fumée, la poussière, la vapeur., En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect

Forme solide  
 Couleur blanc

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version:	<b>3.0 / FR</b>	N° du matériau	
Date de révision:	<b>03.12.2021</b>	spécification	<b>156458</b>
Date de création:	18.04.2006	VA-Nr	<b>01963499</b>
remplace la version:	2.3		
Page:	<b>6 / 10</b>		



Odeur	inodore
Seuil olfactif :	non applicable
pH	non applicable (solide)
Point/intervalle de fusion	1390 - 1410 °C
Point/intervalle d'ébullition	non applicable (solide)
Point d'éclair	n'a pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation	non applicable, (solide)
Inflammabilité (solide, gaz)	non inflammable
Limite d'explosivité, inférieure	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	non applicable
Pression de vapeur	non applicable
Densité de vapeur	non applicable
Densité	9,1 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non applicable
Auto-inflammabilité	Non auto-inflammable, non autoréchauffable.
Décomposition thermique	non applicable
Viscosité, dynamique	non applicable
Explosibilité	non applicable
Propriétés comburantes	Non comburant

**9.2. Autres informations**

Autres informations D'autres données physico-chimiques ne seront pas déterminées.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

donnée non disponible

**10.2. Stabilité chimique**

Ce produit est chimiquement stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de restrictions

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version:	<b>3.0 / FR</b>	N° du matériau	
Date de révision:	<b>03.12.2021</b>	spécification	<b>156458</b>
Date de création:	18.04.2006	VA-Nr	<b>01963499</b>
remplace la version:	2.3		
Page:	<b>7 / 10</b>		

**10.5. Matières incompatibles**

aucun(e) connu(e)

**10.6. Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition lors d'une chauffe au-delà de la température de fusion  
vapeurs métalliques**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale	donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	donnée non disponible
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	donnée non disponible
Irritation de la peau	donnée non disponible
Irritation oculaire	donnée non disponible
Sensibilisation	Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact avec la peau ou par l'inhalation de poussière., Des réactions allergiques, déclenchées par des ions de cobalt et de chrome, sont connues. Une réaction allergique avérée déclenchée par un alliage DeguDent cobalt-chrome n'est pas connue
Toxicité à dose répétée	donnée non disponible
Appréciation mutagénité	donnée non disponible
Cancérogénicité	Pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de donnée disponible
Expérience chez l'homme	Aucun effet néfaste lié à l'utilisation de ce produit n'a jusqu'à ce jour été révélé. La solubilité de l'alliage est extrêmement réduite. Il peut donc être parti du principe que l'absorption quotidienne des éléments correspondants provenant de l'alimentation est considérablement plus élevée que celle provenant de l'alliage., En tant que composant de la vitamine B12, le cobalt est un élément essentiel pour le corps humain., L'absorption quotidienne de chrome provenant de l'alimentation s'élève à plusieurs milligrammes., L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Information supplémentaire	En cas d'utilisation et d'entreposage adéquats, aucune réaction dangereuse n'est connue. Cobalt (poussières et vapeurs) ; Les essais sur l'animal laissent supposer un possible effet cancérogène. Littérature

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité***Cette produit ne fait l'objet d'aucun examen de toxicologie de l'environnement.***12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

## StarLoy soft

Version:	3.0 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	03.12.2021	spécification	156458
Date de création:	18.04.2006	VA-Nr	01963499
remplace la version:	2.3		
Page:	8 / 10		



### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Ce produit est insoluble à l'eau.  
Pas d'autres informations disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une appréciation PBT/vPvB n'est pas disponible car une appréciation de sécurité chimique n'est pas nécessaire / n'a pas été effectuée.

### 12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Poussières et formes hydrosolubles de l'alliage.; Éviter une pénétration dans le sol, les eaux et les égouts.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Élimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

#### Emballages non nettoyés

Élimination conformément aux prescriptions prévues par les autorités locales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.**

14.1. Numéro ONU:	--
14.2. Nom d'expédition des Nations unies:	--
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	--
14.4. Groupe d'emballage:	--
14.5. Dangers pour l'environnement:	--
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation nationale

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Un rapport de sécurité sur la substance n'est pas nécessaire pour ce produit selon le paragraphe 2(8), 2(9) ou le paragraphe 14 du décret REACH.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version: **3.0 / FR**  
 Date de révision: **03.12.2021**  
 Date de création: **18.04.2006**  
 remplace la version: **2.3**  
 Page: **9 / 10**

N° du matériau  
 spécification **156458**  
 VA-Nr **01963499**

**SECTION 16: Autres informations****Classification et procédé utilisé pour déterminer le classement de mélanges selon le règlement UE (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Classification	Procédé de classification
Resp. Sens., 1 , H334 Skin Sens., 1 , H317 Aquatic Chronic, 4 , H413 Repr., 1 , H360F Carc., 1 , H350 Muta., 2 , H341	

**Phrases H importantes du chapitre 3**

- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H334 : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
 H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
 H350 : Peut provoquer le cancer.  
 H360F : Peut nuire à la fertilité.  
 H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

**Autres informations**

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

**Légende**

<b>ADR</b>	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
<b>ADN</b>	Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
<b>ASTM</b>	Société américaine de contrôle de matériaux
<b>ATP</b>	Adaptation au progrès technique
<b>BCF</b>	Coefficient de bioconcentration
<b>BetrSichV</b>	Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
<b>c.c.</b>	réipient fermé
<b>CAS</b>	Société d'attribution de numéros CAS
<b>CESIO</b>	Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
<b>ChemG</b>	Loi sur les produits chimiques (Allemagne)
<b>CMR</b>	cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
<b>DIN</b>	Institut allemand de normalisation, association enregistrée
<b>DMEL</b>	Niveau effet minimal dérivé
<b>DNEL</b>	Niveau effet zéro dérivé
<b>EINECS</b>	Inventaire européen sur les produits chimiques
<b>EC50</b>	concentration moyenne effective
<b>GefStoffV</b>	Décret sur les substances dangereuses
<b>GGVSEB</b>	Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)****StarLoy soft**

Version:	<b>3.0 / FR</b>	N° du matériau	
Date de révision:	<b>03.12.2021</b>	spécification	<b>156458</b>
Date de création:	18.04.2006	VA-Nr	<b>01963499</b>
remplace la version:	2.3		
Page:	<b>10 / 10</b>		



<b>GGVSee</b>	Décret sur les matières dangereuses mer
<b>GLP</b>	Bonne pratique de laboratoire
<b>GMO</b>	Organisme modifié par voie génétique
<b>IATA</b>	Association internationale de transport par avion
<b>ICAO</b>	Organisation internationale d'aviation civile
<b>IMDG</b>	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>LOAEL</b>	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
<b>LOEL</b>	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
<b>NOAEL</b>	Dose maximale d'une substance ne laissant aucune lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.
<b>NOEC</b>	Concentration sans effet pouvant être observé
<b>NOEL</b>	Dose sans effet pouvant être observé
<b>o. c.</b>	récepteur ouvert
<b>OECD</b>	Organisation pour la coopération et le développement économiques
<b>OEL</b>	Valeurs limites d'air au poste de travail
<b>PBT</b>	Persistant, bio-accumulatif, toxique
<b>PEC</b>	Concentration dans l'environnement annoncée
<b>PNEC</b>	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
<b>REACH</b>	Enregistrement REACH
<b>RID</b>	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail
<b>STOT</b>	Toxicité spécifique pour les organes cibles
<b>SVHC</b>	Substances liées à des craintes particulières
<b>TA</b>	Instruction technique
<b>TPR</b>	Troisième en tant que représentant (par. 4)
<b>TRGS</b>	Règles techniques pour les matières dangereuses
<b>VCi</b>	Association enregistrée de l'industrie chimique
<b>vPvB</b>	très persistant, très bio-accumulable
<b>VOC</b>	substances organiques volatiles
<b>VwVwS</b>	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
<b>WGK</b>	Classe de contamination de l'eau
<b>WHO</b>	Organisation mondiale de la santé